

Bulletin Municipal de Montigny-Le-Chartif

N°2

JUILLET 1999

EDITORIAL DE MONSIEUR LE MAIRE

Madame, Mademoiselle, Monsieur



Stabilité des taux des quatre taxes telle a été la décision que votre conseil Municipal a prise à l'unanimité lors du vote du budget du 29 mars dans une volonté de marquer une pause après quelques ajustements lors des précédents budgets. Ces taux se situent en dessous des taux moyens des communes de même taille de la région.

Et pourtant nous ne débordons pas de finances pour faire face aux différentes charges obligatoires telles les contingents aide sociale et incendie, aux participations des syndicats, SIVOM, SICTOM et pour pouvoir envisager les différents investissements nécessaires à la conservation du patrimoine : je pense en particulier aux travaux nécessaires pour la restauration de l'Eglise qui doivent débiter cette année.

Pour pouvoir investir, malgré des ressources faibles, nous pratiquons une politique de rigueur pour les dépenses de fonctionnement, et nous effectuons des choix souvent délicats dans les investissements. Cette année, la

somme de 1,5 MF prévue en investissement ira en priorité pour la restauration de l'Eglise puis des travaux sur les chemins et voies communales ainsi que dans les bâtiments.

Certes, d'autres investissements seraient nécessaires pour améliorer le cadre de vie, en particulier par l'aménagement de la rue de Nogent et autres trottoirs dans le bourg, la réfection des bâtiments communaux, et si possible l'amélioration de la salle polyvalente et l'assainissement des derniers hameaux. Tous ces projets ne pourront se réaliser qu'avec des aides financières de l'Etat, de la Région et du Département.

Jean BOUILLON

Comparaison des taux de la fiscalité locale dans les communes inférieures à 700 habitants

Taxes	Région Centre	Montigny le Chartif	Produit
Foncière (non bâti)	30,79%	24,99%	169 682 F
Foncière(bâti)	13,50%	10,39%	156 889 F
Habitation	9,68%	7,22%	170 392 F
Professionnelle	8,79%	12,16%	119 898 F

Quelques dépenses obligatoires en 1999 ;

- * contingent aide sociale : 107 435 F
- * contingent incendie : 78 887 F
- * cotisation SICTOM : 163 315 F

INTERVENTION SUR NOTRE EGLISE

Très prochainement, elle sera l'objet d'une nécessaire rénovation qui se traduira par des travaux extérieurs importants.

En effet, les dégâts occasionnés par le vieillissement commencent à se faire particulièrement sentir : les eaux des toitures s'infiltrant dans les soubassements et abiment les fondations; les importantes "blessures" que l'on constate sur les murs sont le fait de la dissolution des sels dans l'eau de pluie; lorsque cette eau s'évapore, elle provoque une cristallisation à la surface; au fil du temps, elle fait éclater le revêtement.

Certes, il ne faut pas mettre en cause les bâtisseurs de l'époque qui furent de vaillants et courageux pionniers; c'est au XII^{ème} siècle que cette église fut construite; elle ne garde de cette période que les quatre fenêtres petites et étroites à plein cintre de la nef et une porte aujourd'hui murée située au midi dont l'archivolte⁽¹⁾ est garnie de billettes⁽²⁾ bien conservées compte tenu de ses 800 ans d'âge. Le chœur et la nef forment un rectangle d'environ 28 sur 80 mètres. A la suite des guerres de religion, l'église fut restaurée avec soin et ses murs soutenus par de nombreux contreforts en grison. Un clocher fut ajouté au pignon ouest ainsi que la grande porte actuelle. En 1857 le 1^{er} étage du clocher fut refait et la charpente de la flèche consolidée. Deux cloches existaient : la grosse baptisée en 1716, plusieurs fois refondue et rebaptisée, dénommée Perrine-Renée depuis 1827; la petite baptisée en 1756 disparut à la révolution. Le maître-autel et le retable datent de 1807; on y remarque les statues de Saint-Jacques et de Saint-Pierre, patron de cette église. On découvre également les statues en bois de Saint-Nicolas, Saint-Félix et Saint-Eliph. De part et d'autre de la nef, deux autels : l'un de la Sainte-Vierge avec de chaque côté les statues de Sainte-Jeanne et Notre-Dame du Carmel, l'autre de Saint-Joseph orné d'une toile représentant la légende de Saint-Nicolas. D'agréables vitraux filtrent leur lumière sur la partie avancée de la nef. Dans l'ensemble le

meuble est modeste mais robuste et résiste à l'épreuve du temps même si quelques petites réparations sont nécessaires parfois.

Les travaux, qui doivent être entrepris dont la durée s'échelonne sur quelques semaines, concernent principalement la restauration des façades nord et sud, l'aménagement de la ceinture de l'édifice (drainage et dallage), la réfection de la couverture basse du clocher et de la flèche, l'aménagement du réseau des eaux pluviales.

En outre, pour être conforme aux exigences des normes actuelles les installations électriques de l'éclairage et de la cloche seront entièrement refaites.

Le devis de ces travaux fait l'objet du tableau ci-dessous :

Travaux extérieurs

Installation de chantier, échafaudage, bâchage...	196 310 F
Drainage des pieds de murs, dallage en pierre, réseau d'eaux pluviales	173 490 F
Restauration des façades	227 114 F
Divers	6 390 F
Total	HT 603 304 F
	TTC 727 584 F

Installations électriques

Eclairage	HT 18 200 F
	TTC 21 949 F
Cloche	HT 6 840 F
	TTC 7 815 F

Le montant de cette opération est cofinancé à 80% par des fonds européens, de l'état et du conseil général.

Avec une certaine pointe d'humour, demandons que le prochain siècle nous permette de voir la restauration de l'intérieur : peintures harmonieuses, riches tableaux, fastueuses tapisseries et somptueuses décorations.

Ce n'est qu'un rêve, mais que nos espérances hélas plus modestes, soient un jour tout de même une réalité! ☐

(1) Archivolte : bandeau ou série de bandeaux moulurés qui décorent le cintre d'un arc.

(2) Billette : ornement fait de petites portions de tores disposés en série.

- Le bref historique de l'église est tiré de notes que possédait Monsieur Blin dé-cédé en février 1998.

Les principales décisions du Conseil Municipal

session du 12 décembre 1998

- fixation des tarifs de location de la salle polyvalente
vin d'honneur : 240 frs
location pour 24 heures pour usagers habitant la commune: 440 frs
pour usagers habitant hors commune: 580 frs
location pour 48 heures pour usagers habitant la commune: 660 frs
location pour 48 heures pour usagers hors commune: 870 frs.
location des couverts: 2,50 frs/ couvert ;
L'Electricité est fixée à 1 fr/kW heures pleines et 0,60 fr / kW heures creuses .

- accord pour l'organisation de la semaine de 4 jours dans les écoles du syndicat scolaire .

session du 29 janvier 1999

- accord du conseil pour réaliser des travaux :
* d'enfouissement des réseaux aériens rue de Nogent avec modernisation de l'éclairage public .

* élargissement du portail de la cour de la salle polyvalente .

* de réfection des chemins avec enduit sur les chemins de la Glauderie, de la Verrerie, des Connières et réparation sur le chemin d'Auvillers ainsi que création de bordures de trottoirs dans le bourg .

* baptise le parking situé près du cimetière le parking du "Grand Parc".

session du 19 février 1999

- adhésion de la commune à la compétence "salle des sports " du SIVOM de Thiron-Gardais avec une somme butoir de 12 F / habitant pour le fonctionnement et 13 F/hab. pour l'investissement sur 15 ans .

- exonération totale de la taxe professionnelle sur une durée de 3 ans pour les reprises , créations, extensions d'entreprises dans le cadre de l'aménagement du territoire .

session du 29 mars 1999

- Approbation des comptes administratifs de 1998 et des budgets primitifs de 1999 .

* de la commune .

* de la régie de distribution de l'eau potable .

* de la régie de transport scolaire .

* du centre communal d'action sociale.

session du 18 mai 1999

- fixation de la redevance d'ordures ménagères à 550 F pour 1999 .

- dénomination d'une portion de la rue des Connières : rue de la Maillière .

- Pour l'étude d'assainissement : Vu l'analyse des offres , la société SESAER est retenue .

Création du syndicat intercommunal de regroupement scolaire des Portes du Perche

Dans sa session du 17 septembre 1998 , le Conseil Municipal a adopté les statuts de ce syndicat de regroupement entre les écoles de Combres, Happonvilliers , Nonvilliers et Montigny-Le-Chartif dont les compétences obligatoires sont les suivantes :

* aménagement et aménagement des locaux et matériel pédagogique .

* 50 % des dépenses d'investissement sont à la charge de la commune concernée et le restant est réparti pour moitié en fonction du potentiel fiscal et pour moitié en fonction du nombre d'élèves . Dans ce cadre , la peinture de la classe sera réalisée cet été .

Président : M. HEMMLER René .

Vice-Président : M. BOUILLON Jean

Secrétaire : M. JATIERE Claude .

Secrétaire-adjoint : Mme BARANEZ Inge .

Syndicat intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures ménagères du secteur de Nogent le Rotrou

Afin de diminuer les tonnages d'ordures ménagères à incinérer et les déchets ultimes à traiter , la collecte sélective s'avère nécessaire pour recycler au minimum 16 % du poids des ordures ménagères en 2003 ; ce projet va être lancé au cours de l'été par la mise en place de points d'apports volontaires constitués de 3 conteneurs l'un pour les verres , l'autre pour les journaux-magazines et le troisième pour les emballages ménagers en mélanges (bouteilles et flacons en plastiques, papiers-cartons, aluminium, acier) qui seront installés sur le parking du Grand Parc .

Ce geste de tri doit devenir une habitude pour chacun afin de permettre une gestion plus efficace du devenir des déchets et surtout valoriser les déchets d'emballages ménagers . Actuellement , les ordures ménagères du SICTOM du Nogent sont incinérées à CHARTRES et les coûts de la collecte , du transfert et du traitement des ordures ménagères revient à 2860 F / tonne mais ce coût ira en augmentant compte tenu des contraintes réglementaires . De ce fait , la cotisation au SICTOM de Nogent a augmenté de 14 % cette année .

INFOS-BREVES

Selon l'arrêté préfectoral, les nuisances sonores sont interdites en dehors de ces horaires :

- du lundi au vendredi : de 8H30 à 12H et de 14H30 à 19H30
- le Samedi : de 9H à 12 H et de 15H à 19H
- les jours fériés et le dimanche: de 10H à 12 H

Il est rappelé que l'élagage le long des voies communales et des chemins ainsi que des bordures de propriétés est obligatoire et à la charge des riverains.

La commune recrute des sapeurs-pompiers volontaires. Pour des renseignements ; contactez M. Fauquet Joël au 02.37.24.22.90. Après une période de 1 an en tant que stagiaire, le sapeur-pompier doit satisfaire aux épreuves de formations initiales (120 H) avant d'être titularisé.

Les sapeurs-pompiers vont effectuer des manoeuvres sur les poteaux d'incendie aussi des perturbations dans la distribution d'eau risquent d'intervenir en matinée :

- les dimanches 4 juillet, 5 septembre, 3 octobre, 7 novembre et 5 décembre.

Permanences:

- * de l'assistante sociale ; Mme LE TEXIER le jeudi de 9 H à 12 H à la Mairie de Thiron-Gardais ;
- * du député ; M. HUWART à partir de septembre 1er samedi du mois de 9 H à 10 H à la mairie de Thiron-Gardais ;
- * du conseiller général ; M. LAMIRAULT le samedi de 10 H à 12 H à la mairie de St Denis D'Authou .

Vous pouvez nous aider

La commune fait appel au civisme de chacun pour signaler des fuites d'eau, des traces de stagnation d'eau ou des constats de baisse de la pression peuvent attirer votre attention .

PROGRAMME DU 13 et 14 juillet

mardi 13 juillet à 22 heures :

- rassemblement à la Mairie,
- retraite aux flambeaux,
- feu d'artifice,
- bal et buvette .

mercredi 14 juillet

* à 16 heures 30 :

- Rassemblement à la Mairie ,
- Revue des pompiers ,
- Jeux dans la cour de la salle Polyvalente,
- Concours de dessin pour les enfants , le thème sera tiré au sort .
- Apportez votre matériel de dessin (crayons, pastels etc..) . Le jury sera désigné sur place .

* à 19 heures 30 :

- Buffet campagnard dansant : prix 100 F/adulte , et de 25 F/ enfant de moins de 12 ans . (se faire inscrire en Mairie ; 02.37.24.22.31 ou chez M. Le Maire ; 02.37.24.22.41 ou chez Mrs . Les adjoints ; 02.37.24.22.90 ou 02.37.24.23.69 avant le 6 juillet au soir impérativement) .



Programme des associations

- 11 et 12 septembre : Match de Manille de l'Amicale des sapeurs-pompiers .
- 16 octobre : Dîner-dansant de L'Avenir de Montigny-Le-Chartif .
- 23 octobre : Expo-vente Club Raymond Gendre .
- 6 novembre : Match de Manille des Anciens Combattants .
- 27 novembre : Loto Club Raymond Gendre .
- 4 décembre : Banquet dansant Sainte Barbe .
- 30 janvier 2000 : Loto de l'Avenir de Montigny-Le-Chartif .

**GARAGE AD
J.L BOURGOGNE**
MECANIQUE TOUTES MARQUES
VENTE VOITURES NEUVES
ET OCCASIONS

9 RUE D'ILLIERS
28120 MONTIGNY LE CHARTIF
TEL: 02 37 24 23 44
FAX: 02 37 24 17 21

MICRONICA Concepteur et fabricant de systèmes de sécurité pour sites sensibles (Banques, Transport de Fonds)

MICRONICA Propose, aussi des systèmes pour les particuliers, commerçants, professions libérales et industriels.
Etude et devis gratuit.
Financements et locations possibles.

Pour tous renseignements contactez nous.
Tel : 02 37 24 07 20 Fax : 02 37 24 06 74.

**CHAUFFAGE PLOMBERIE
ELECTRICITE CLIMATISATION**

J. CAILLIEZ

Installation-Dépannage
FUEL - GAZ

Contrat d'entretien - Ramonage

Tél. 02 37 53 14 08

Les Rigaudières - Montigny- le- Chartif